

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE CINQ SEPTEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 30 août 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Éric MOISAN, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Nicole POULAIN,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Yves RUFFET

Délibération n°2023-143

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Absents : 4

Pouvoirs : 0

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
PARC D'ACTIVITES DES DINEUX 2 (TREMEUR)
CESSION DE PARCELLE – KEMAPAL / SCI AMEK**

Située à Broons, KemaPal est spécialisée dans la revalorisation de palettes et d'emballages en bois auprès des entreprises. Ses services sont destinés à toutes les entreprises des différents secteurs d'activités tels que notamment l'agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique, les GMS ou encore le bâtiment.

Dans le cadre du développement de l'entreprise, Monsieur Leborgne, gérant, souhaite acquérir la parcelle d'une surface de 10 000 m² sur le Parc d'Activités des Dineux 2 à Trémeur afin d'y construire une plateforme logistique à proximité de la RN12 et un stockage extérieur pour permettre un roulement des palettes.

Dans une optique d'équilibre financier de l'opération d'aménagement de la zone, le prix du terrain a été fixé à 8 € HT m² et le coût de sa viabilisation sera à la charge de l'acquéreur. Les frais d'aménagement de la parcelle seront refacturés à KemaPal dès que les travaux seront effectués.

Vu :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis des domaines du 21 juin 2023 estimant la valeur vénale du bien (parcelle A1611p de 10 000 m²) à 40 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession de la parcelle A1611p à diviser, pour une surface totale de 10 000 m², située sur le Parc d'Activités des Dineux 2 à Trémeur, au bénéfice de la SCI AMEK, ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 8 € HT/m², soit 80 000 € HT,
- PRECISE que les frais d'acte ainsi que le coût de viabilisation du terrain sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

12 SEP. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

13 SEP. 2023

Pour le Président
Par déléguation
Ludis MICHEL
Directeur
Administration Générale

13 SEP. 2023

A handwritten signature in blue ink is written over the typed name "Ludis MICHEL".